

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 493 713

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 24090**

(54) Jeu de coordination.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 D 3/00.

(22) Date de dépôt..... 12 novembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 19 du 14-5-1982.

(71) Déposant : THOMAS Serge, résidant en France.

(72) Invention de : Serge Thomas.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

La présente invention concerne un jeu de balle, pouvant être pratiqué en plein air mais aussi dans tout intérieur d'habitation actuellement construite suivant les normes de la construction.

Dans les jeux de balle actuellement connus et pratiqué, lorsque 5 deux personnes décident de jouer ensemble avec la même balle, il faut absolument que ces deux personnes se la renvoient ; que ce soit à la main, avec une raquette, ou avec tout autre instrument, et il y a dès ce moment là un idée d'opposition qui naît et plus la pratique du jeu s'intensifie, plus l'idée d'opposition entre ces deux personnes augmente pour devenir affrontement et c'est ainsi que règne l'esprit agressif, lorsque cela n'est pas étroitement contrôlé ; car en fait la finalité du jeu consiste à surpasser son partenaire devenu l'adversaire dans le jeu. De plus les jeux de balle n'exigent jamais un contrôle du corps et des mouvements comme pour un sport de corps à corps. Dans la pratique des jeux de balle connu il ne peut intervenir que trois éléments s'incorporant au schéma corporel, mais le partenaire ne peut en faire partie. Enfin toute personne ne peut exercer un jeu de balle, car l'effort physique est parfois trop brutal ou trop intens ou le jeu nécessite aussi certain moyen physique que toute personne ne possède pas.

20 Le jeu de coordination suivant l'invention supprime l'idée d'opposition entre deux personnes, mais au contraire uni deux personnes par l'intermédiaire d'un objet qui est la coordination. Dès l'instant où deux personnes acceptent de jouer ensemble, ils acceptent par ce fait de chercher à se comprendre et s'entendre car chacun est attentif à l'autre et ceci 25 dans un esprit de jeu. L'invention de ce jeu permet ainsi d'établir une relation entre deux personnes et aussi deux corps sans se toucher, mais seulement par les mouvements aussi ce jeu incorpore quatre éléments au schéma corporel : son propre corps l'objet "balle", l'objet "coordination" et le corps du partenaire. Ce jeu peut-être pratiqué, de l'enfant capable d'assimiler un jeu de balle, aux personnes du troisième âge.

Le principe de ce jeu, consiste à faire rebondir une balle sur une coordination tendue par deux partenaires.

La pratique du jeu est la suivante : deux personnes se trouvent face à face, une poignée chacune dans les mains et éloignées suffisamment 35 pour tendre les fils de la coordination ; la coordination étant parallèle au sol tenue à hauteur confortable pour les partenaires. La balle est alors posée par l'un ou l'autre joueur au centre de la coordination sur les fils tendus puis ensemble, par un même mouvement la balle est projetée dans l'espace. Le jeu consiste alors à ne plus laisser tomber la balle au sol,

40 mais de la faire rebondir sur la coordination tenue par les joueurs. Il est parfois nécessaire d'effectuer des déplacements pour se trouver dans la trajectoire de la balle cela augmente l'attrait encore du jeu car la difficulté réside en le fait que la coordination doit toujours être maintenue parallèle au sol et les fils toujours tendus, sans les fils tendus il
45 n'y a pas de rebond et la balle traverse les fils.

Le dessin annexé représente une vue de dessus de la coordination objet de l'invention dans une position tendue prêt à faire rebondir la balle.

La coordination représente sur le dessin comprend deux poignées 50 1 et 2, reliées l'une à l'autre par des fils suffisamment solides pour recevoir une traction des joueurs.

Ce jeu, objet de l'invention ; pratiquable partout ; entre, parfaitement dans les jeu de plage ; trouve également une large application dans les jeux éducatifs au niveau de la coordination des mouvements chez 55 l'enfant ; il peut-être utilisé dans une thérapeutique relationnelle chez les malades mentaux.

R E V E N D I C A T I O N S

- 1^o) Jeu de balle pratiqué entre deux personnes sans les opposer entre elles, caractérisé par l'utilisation d'une coordination et d'une balle.
- 2^o) La coordination selon la revendication 1 caractérisée par le fait qu'elle comporte deux poignées reliées par des fils souples et solides assez pour supporter une traction humaine.
- 3^o) La coordination selon la revendication 2 caractérisé par le fait que ces fils sont séparés entre eux, d'espaces réguliers et limités permettant de faire rebondir la balle lorsqu'ils sont tendus et de laisser passer entre eux lorsqu'ils sont détendus.
- 4^o) La balle selon la revendication 3 est caractérisée par le fait qu'elle représente une sphère de Ø 80 millimètres et un poids de 100 grammes.

R. M. M. M.

2493713

